

Réunion du 21 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaients
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) : Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BIES, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS
- Excusé(s) :
- Absent(s) :
- Rapporteur :

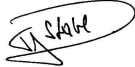
N° CG/2011/27 - Plates-formes départementales d'activités - 2122
Plate-forme départementale d'activités d'Alsace Centrale -
Seconde tranche

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve l'engagement du Département, qui combine une avance remboursable de 75 % du coût HT de l'opération et le cas échéant, une subvention de 60 % du différentiel entre le prix de revient et le prix de vente des terrains, dans la réalisation de la seconde tranche de la plate-forme départementale d'activités d'Alsace Centrale
- approuve les modalités suivantes de versement de l'avance remboursable du Département :
 - . versement d'une avance d'amorçage après signature de la convention financière à intervenir entre la communauté de communes du Bernstein et de l'Ungersberg, maître d'ouvrage, et le Département
 - . versement du reste de l'avance remboursable au rythme des dépenses effectivement réalisées par le maître d'ouvrage, jusqu'à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Général rappelle par ailleurs que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour la mise en oeuvre du dispositif et l'approbation de la convention financière, de ses éventuels avenants et des actes susceptibles d'intervenir avec la communauté de communes du Bernstein et de l'Ungersberg.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110621-57795-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 05/07/11